



# Conseil de Quartier

## Longs Champs -Jeanne d'Arc



### Compte-rendu du 12 juin 2025

**Lieu :** Stade de Courtemanche (Foyer) - rue Zacharie Roussin

**Début de la séance :** 17h30

**Fin de la séance :** 19h45

#### **Animateurs / intervenants :**

Cécile PAPILLION / adjointe à la Maire, élue de quartier

David TRAVERS / adjoint à la Maire, délégué à la solidarité

Camille GIGUELAY / Direction Solidarité Santé, coordinatrice errance familles

Bertrand GAUDIN, Laetitia LE GOUIC, Virginie POINTIER, Véronique DUMONT / Direction de Quartiers Nord-Est

#### **Co animateurs présents :**

Marc KERGOMARD, Claude LABIT, Pauline COCAULT, Anne-Sophie VILLEMUR

**Nombre de participants :** 30

#### **Les sujets à l'ordre du jour :**

- **Migrants au parc de Maurepas : point de situation**
- **Programmation des animations estivales**
- **Dotation financière du conseil de quartier : instruction d'une demande**
- **Informations sur les travaux dans le quartier**
- **Temps de convivialité**

Cécile Papillion accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle présente et donne la parole à David Travers afin de faire le point sur la situation des migrants installés au Parc de Maurepas.

## **1. Migrants au parc de Maurepas : point de situation**

### **Les actions de la ville de Rennes en matière d'accueil des personnes à la rue :**

L'occupation au parc de Maurepas est une situation subie du fait du manque de places en hébergement d'urgence, qui est une compétence qui relève pleinement de l'État (le SIAO - 115) et du Conseil départemental. Le numéro d'urgence sociale est dépassé par les besoins qui augmentent et les propositions d'hébergement qui diminuent.

La ville intervient néanmoins à plusieurs titres, sans se positionner en gestionnaire du campement et sans favoriser son installation dans la durée. Elle oriente vers les partenaires du territoire pour assurer une prise en charge digne des personnes :

- **Sur ses prérogatives en matière de salubrité et sécurité**, en lien avec les forces de l'ordre : plusieurs interventions ont déjà été effectuées par les services municipaux afin d'évaluer la situation et maintenir de bonnes conditions à tous les usagers du parc (hygiène, prévention des risques, sécurité, eau et assainissement, médiation...). Au parc de Maurepas, c'est par exemple la prise en charge du nettoyage du campement, ajouts de points d'eau et location de WC, distribution directe d'eau en épisode caniculaire, prévention des usagers de drogues, liaison avec les associations locales pour orienter et accompagner les personnes, veille sur les seuils minimums pour maintenir des conditions de vie décentes ...
- C'est une **mobilisation des services, du cabinet, des élus** avec des passages d'agents municipaux sur le campement de manière hebdomadaire. C'est également parmi ses agents **une coordinatrice errance** qui articule ces actions en lien avec les associations, les autorités et les riverains, pour recenser les situations de grande vulnérabilité : familles avec enfants mineurs non-hébergées par le 115 pouvant être mis sur la liste d'attente du dispositif de mise à l'abri municipal et le lien régulier avec la Préfecture, l'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration) et le Département pour essayer que le maximum de personnes sorte du campement avec une solution d'hébergement. Le travail mené par la coordinatrice en lien avec les partenaires a permis le relogement d'environ 150 personnes depuis l'installation du campement.
- Au-delà de toute compétence : dans un souci humanitaire et face à l'insuffisance et à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence de l'État, la Ville de Rennes et Rennes Métropole est déjà engagée. Il est mis en place, depuis plusieurs années, un **dispositif volontariste de mise à l'abri** au sein duquel désormais plus de 900 personnes (familles avec enfants mineurs sans droit à ressource) sont hébergées chaque soir (soit plus de 1000 personnes à l'année, dont 600 enfants et 35% de femmes seules avec enfants). Ce dispositif est basé sur la mise à disposition de logements de fonction ou vacants, le conventionnement avec des hôtels ou encore la gestion d'un centre d'hébergement d'urgence municipal. Les mineurs non accompagnés ne font pas partie du public cible de ce dispositif, qui est par ailleurs saturé. L'engagement de la Ville ne peut aller au-delà.

C'est le **volet hébergement d'urgence du Programme Hospitalité**, qui rassemble l'ensemble des actions de la collectivité à destination des personnes exilées, une politique volontariste assez unique en France pour des collectivités de taille comparable.

La municipalité est consciente des difficultés que génèrent cette errance, et porte déjà un plaidoyer auprès des élus du département et de l'État. Les actions de la collectivité restant limitées, les habitants peuvent se rapprocher des services de l'État et du département pour partager leurs inquiétudes et différents points d'alerte.

## **Temps d'échange autour de la situation au parc de Maurepas :**

En juin 2025, ce sont environ 200 personnes qui sont installées, elles étaient 37 au démarrage au mois de mars. L'association UTOPIA 56, représentée lors du Conseil de quartier, accompagne ces personnes.

Plusieurs habitants font part de l'agressivité de certaines personnes, des incivilités (barbecue à même le sol), des nuisances sonores, des détritus et déchets dans et aux abords du parc. Des problèmes également liés aux personnes qui viennent se greffer autour de ce camp : associations de solidarité, dealers...

Des habitants déplorent également le fait de ne pouvoir bénéficier de l'usage du parc à l'approche de l'été en raison de cette occupation.

Des questions sont également posées au sujet de la politique de logement social, avec un besoin pour comprendre les règles d'attribution et de mutation. En raison de la complexité du sujet, il est proposé que cette question fasse l'objet d'un prochain conseil de quartier qui invitera des acteurs spécialisés sur ces questions : bailleurs sociaux, service habitat de Rennes Métropole, élus...

Questions/réponses :

### **Déchets**

⇒ Le service en charge de la gestion du parc est la Direction des Jardins et de la Biodiversité. En mesure de gérer les déchets dans une configuration habituelle mais non dimensionné pour plus de 200 personnes qui habitent sur place.

### **Salubrité / toilettes / douches**

⇒ Le parc n'est pas équipé pour répondre aux besoins même si des toilettes mobiles ont été apportés sur place.

### **Dégradations sur la végétation et les aménagements du parc (mobilier, clôtures...)**

⇒ La Direction des Jardins est informée des dégradations, elle répare et sécurise lorsque cela est possible mais ne peut engager de grosses réparations tant que le campement est installé.

### **Dangerosité / Barbecues**

⇒ Les messages de prévention doivent être transmis via les associations de solidarité.

### **Nuisances sonores / bruit**

⇒ Les messages de prévention doivent être transmis via les associations de solidarité.

### **Scooter / véhicules**

⇒ Les messages de prévention doivent être transmis via les associations de solidarité.

⇒ La Police Municipale peut sanctionner les infractions et comportements dangereux, il est important à ce titre de faire remonter les signalements.

### **Deal : dealers, seringues dans le parc**

⇒ La Police Nationale est en demande d'informations permettant de comprendre le phénomène pour agir efficacement. Le délégué Police-habitants est joignable pour prendre connaissance de cela et les habitants sont invités à composer le 17 pour des situations d'urgence.

Toutes ces alertes ont été remontées auprès des services de la ville et de Rennes Métropole à l'issue du conseil de quartier.

## **Des ressources utiles pour les habitants :**

**La Police Nationale** / Signaler un délit, un crime ou acte d'incivilité (7j/7 et 24h/24)

Composer le 17 (urgences) ou se rendre au commissariat le plus proche (situations non urgentes)

**Le Délégué Cohésion Police Population (DCPP)** / Un policier national à l'écoute des habitants (information, échange informel) autour de situations qui n'induisent pas systématiquement une procédure judiciaire

Patrick CONOIR / 07 86 38 26 85 / [patrick.conoir@interieur.gouv.fr](mailto:patrick.conoir@interieur.gouv.fr)

**La Police Municipale de la ville de rennes** / Surveillance des voies et des lieux publics, maintien du bon ordre, de la salubrité et de la tranquillité publique

Tel. 02 23 62 25 20

**ICI Rennes** / Une application à télécharger pour des signalements directement adressés aux services de la ville de Rennes

Rubrique "Signaler avec RenCitéZen"

<https://transport.metropole.rennes.fr/faire-un-signalement-avec-citezen/>

Également, un [guide solidaire](#) édité par la Ville, destiné aux personnes sans logement

## **2. Programmation des animations estivales**

- [Animations dans le quartier](#) et au-delà
- Les outils de communication : [Open agenda](#), [Padlet](#), site "[Cet été à Rennes](#)"
- Application smartphone "[Ici Rennes](#)" : informations et signalements

## **3. Dotation du conseil de quartier : instruction des demandes**

Nicolas Malgonne, animateur au Grand Cordel MJC présente une demande au Conseil de quartier. La demande de soutien financier concerne l'animation "Fête de quartier" programmée le dimanche 22 juin.

Chaque personne présente se prononce au moyen d'un bulletin de vote. Un bulletin par habitant et par association.

Une seule demande de subvention au titre de la dotation étant présentée le dépouillement est réalisé immédiatement :

- ⇒ Montant demandé au Conseil de quartier : 1 000 euros
- ⇒ Montant attribué : 1 000 euros

Le montant restant disponible de l'enveloppe "dotation du conseil de quartier" après instruction de cette demande est de : **1 440 €**.

Cette enveloppe peut être sollicitée pour tout projet concernant l'animation du quartier. Renseignements et modalités auprès de la Direction de Quartiers Nord Est.

## **4. Infos travaux sur le quartier**

### **Aménagement du carrefour Danton-Vitré : fin du chantier en juin 25**

- ⇒ Sécurisation du carrefour à feux
- ⇒ Prolongation de la piste cyclable bidirectionnelle sur le Bd de Vitré, sur la voie est (sens sud>nord) qui accueillera aussi une contre-allée pour les riverains. Passage de la circulation générale sur la partie ouest
- ⇒ Création d'un square Bd Charles Péguy / rue Danton
- ⇒ Communication : Flyer aux riverains

### **Rue Bourde de la Rogerie/Bd Poincaré : raccordement au réseau de chauffage urbain du 22/04 à mi-juillet**

- ⇒ Boulevard Raymond Poincaré barré dans le sens nord>sud jusqu'à mi-juillet
- ⇒ Communication : Flyer aux riverains

### **Boulevard de Vitré : réseaux d'assainissement et eau potable pour la ZAC du Bois Perrin : fermeture du 7/07 au 28/08**

- ⇒ Bd de Vitré fermé dans les deux sens sauf riverains du 7 juillet au 22 août 2025 entre l'avenue du Général Leclerc et la rue du Bois Perrin
- ⇒ Rue du Bois Perrin travaux alternat + ouverture via le campus de Beaulieu : du 23 juin à fin juillet
- ⇒ Fermeture de l'avenue du Gal Leclerc du 20/10 au 31/10 (assainissement)
- ⇒ Fermeture de la rue du Bois Perrin (octobre à novembre 2025)
- ⇒ Communication : flyers et panneaux

### **Parc relais des Préales : installation d'ombrières de panneaux voltaïques en 2025**

- ⇒ Abattage de 65 arbres (compensation de 61 arbres et 350 arbustes)
- ⇒ Neutralisation de la moitié du parking (sachant qu'il n'est utilisé qu'au tiers)
- ⇒ Avenue du Général Leclerc : fermeture du sens Ouest-Est à partir du 2 juin
- ⇒ Communication : signalétique sur site

## **5. Autres informations**

Nous allons entrer en période pré-électorale à compter du 1<sup>er</sup> septembre avec des élections municipales en mars 2026.

Il a décidé de mettre fin aux Conseils de quartier au 1<sup>er</sup> décembre afin notamment d'éviter un risque de politisation des débats.

La tenue d'un dernier conseil de quartier est envisagée à la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre, avant les vacances de la toussaint.

### **• Autres liens utiles**

- ✓ [Padlet](#) : toutes les infos et actualités des quartiers Nord-Est
- ✓ [Open Agenda](#) : l'agenda des quartiers Nord-Est
- ✓ [La Fabrique citoyenne](#) : La plateforme de participation citoyenne de Rennes
- ✓ [Site été à Rennes](#) : La programmation de l'offre estivale labellisée été à Rennes

**Le conseil de quartier se termine autour d'un pot convivial**